



Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 27 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH, Mme Charline LAURENT, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le :

05/04/2024

Excusé(s) (8) : Mme Frédérique GERBAUD, Mme Marina RENOUX. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Stéphanie GALOPPIN ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Joëlle MAYAUD ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Gilles ROUSSILLAT ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

9 : Décision modificative n°1 - exercice 2024 - Budget principal de la ville de Châteauroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 2023 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder au lissage, sur l'exercice 2024, des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme non mandatés durant la gestion 2023 ;

Considérant enfin la nécessité d'ajuster les ouvertures de crédits afin de réinscrire le cas échéant certaines opérations prévues en 2023 et qui n'ont pu faire l'objet d'un engagement comptable et juridique valable avant la fin de la gestion 2023.

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Ville de Châteauroux :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
70	70642	Taxes de désinfection (services d'hygiène)	-6 000,00
74	74718	Participations Etat - autres	12 910,89
Sous-total des recettes réelles			6 910,89
Total des recettes de fonctionnement			6 910,89
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	6068	Autres matières et fournitures	12 910,89
011	6238	Publicité, publications, relations publiques - divers	100 000,00
65	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	13 208,00
Sous-total des dépenses réelles			126 118,89
023	023	Virement à la section d'investissement	-119 208,00
Sous-total des dépenses d'ordre			-119 208,00
Total des dépenses de fonctionnement			6 910,89

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Etat et établissements nationaux	52 585,25
16	1641	Emprunts en euros	3 795 912,98
Sous-total des recettes réelles			3 848 498,23
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-119 208,00
Sous-total des recettes d'ordre			-119 208,00
Total des recettes d'investissement			3 729 290,23
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
204	2041511	Subventions d'équipement aux organismes publics – GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études	381 195,00
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	52 585,25
AP-2022-PNRU	2031	Frais d'études	431 870,27
AP-2022-CHAPELLE	2031	Frais d'études	452 529,83
AP-2022-CENTRVILL	2031	Frais d'études	182 398,18
AP-2022-PNRU	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	145 000,00
AP-2022-PNRU	2312	Agencements et aménagements de terrains	126 955,01
AP-2022-PNRU	2313	Constructions	723 255,71
AP-2022-PNRU	2315	Installations, matériel et outillage techniques	120 105,96
AP-2022-CHAPELLE	2313	Constructions	273 372,57
AP-2022-CENTRVILL	2313	Constructions	793 279,85
AP-2022-CENTRVILL	2315	Installations, matériel et outillage techniques	46 742,60

Sous-total des dépenses réelles	3 729 290,23
Total des dépenses d'investissement	3 729 290,23

La section d'investissement garde également son équilibre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget principal.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (4 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Brice TAYON